

OUI, j'aide la **FONDATION MASSILIA
IGNACE ÉDUCATION**

Je fais un don régulier mensuel de

- 10 € 20 € 50 €
 100 € 200 € €

Je fais un don unique ponctuel de

- 30 € 50 € 100 €
 300 € 500 € €

Je souhaite m'engager dans la durée et
envisage des versements en

- 2021 2022 2023

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : |__|__|__|__|__|

Ville :

Tél./Portable : + |__|__|__|__|__|

E-mail :

3 FAÇONS DE FAIRE UN DON

- en ligne sur <https://don.fondation-montcheuil.org/fondation-mas>

PLUS RAPIDE, PLUS SIMPLE !

- par chèque à l'ordre de FONDATION MASSILIA IGNACE ÉDUCATION

- par virement : IBAN FR76 3000 4028 3700 0111 1124 994
BIC BNPAFRPPXXX

Merci, votre soutien compte pour nous !

DÉDUCTION FISCALE

Les dons ouvrent droit, selon la législation fiscale en vigueur, aux dispositifs suivants :

• Pour les particuliers :

Impôt sur le Revenu (IRPP) : réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) : réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

• Pour les entreprises :

Impôt sur les Sociétés - BIC (IS) : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions d'euros - dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués). Pour la fraction du don supérieure à 2 millions d'euros, la réduction est fixée à 40 % du montant du don.

Je souhaite vous adresser un message personnel :

LEGS OU DONATION

La Fondation Massilia Ignace Éducation est habilitée à recevoir des legs et donations. Si vous-même ou un proche vous interrogez sur une donation de votre vivant ou un legs par testament, vous pouvez nous contacter pour une information en toute confidentialité.

Sans léser vos familles, la DTU (Donation Temporaire d'Usufruit) vous permet de faire bénéficier la Fondation Massilia des fruits de vos actifs (immobiliers ou mobiliers) pour une durée limitée tout en bénéficiant d'avantages fiscaux très attractifs.

Pour tous renseignements, contactez : **Bruno Régent** – Fondation de Montcheuil – au (+33) 6 20 74 43 96